

FICHE REPERE 7

Vous souhaitez reclasser un collaborateur en situation de handicap sur un nouveau poste

| Etapas du reclassement | Partenaires emploi & handicap | Les ressources mobilisables sous réserve d'éligibilité |
|--|--|--|
| Une demande de reclassement, suite à l'inaptitude au poste initialement tenu par le salarié, est faite par le médecin de santé au travail | Médecin de santé au travail | |
| 1. Identifier et valider le changement de poste de travail | | |
| Prendre connaissance des conclusions écrites du médecin de santé au travail s'il y a eu inaptitude ou restrictions médicales avec indications sur la capacité du salarié à exercer une autre tâche de l'entreprise | Médecin de santé au travail | |
| Obligation d'identifier un poste adapté aux capacités et souhaits du salarié, se rapprochant le plus possible du poste occupé précédemment. =>impliquer le manager et responsable d'agence | | Le périmètre des recherches a lieu au niveau de l'entreprise et au niveau national |
| Obligation de consulter les Délégués du Personnel ou les membres du Comité Social Economique pour avis de ses représentants | | |
| Obligation de présenter le nouveau poste et les évolutions du contrat de travail associé au salarié pour obtenir son accord Possibilité de présenter le poste au MDT mais pas obligatoire | | Dans un délai d'un mois après l'avis définitif d'inaptitude l'employeur doit reprendre le versement du salaire. |
| 2. Identifier et anticiper les besoins d'aménagement pour le nouveau poste de travail du collaborateur | | |
| Si le collaborateur présente un handicap spécifique tels que auditif, visuel, cognitif et que des questions sont soulevées sur des besoins spécifiques : Possibilité d'évaluer les capacités fonctionnelles & d'Identifier des mesures techniques individuelles => consulter les fiches « Métier – handicap EDEC » | Référent de parcours emploi/handicap => intervention du service de santé au travail | Si besoin mobiliser un appui du référent pour prescrire: Une PAS Prestations d'Appui Spécifique => diagnostic avec un spécialiste du handicap (ergothérapeute ...) Si besoin mobiliser un appui du Cap Emploi pour faire la liaison avec le service de santé au travail – intervention d'un IPRP. |
| <u>Si le salarié présente un handicap important</u> au niveau de l'appareil locomoteur (classe V), <u>le permis de conduire PL sera à régulariser pour :</u> ✓ valider les capacités fonctionnelles du candidat à la conduite d'un véhicule routier. ✓ Identifier les mesures de compensation spécifiques à la conduite et l'accessibilité aux véhicules PL | Référent de parcours emploi/handicap | Si besoin mobiliser un appui du référent pour prescrire: PECF : Prestation d'Evaluation des Capacités Fonctionnelles => Evaluation réalisée par une équipe pluridisciplinaire au sein de l'AFTRAL |
| Identifier les mesures techniques et organisationnelles pour adapter le poste de travail du salarié dès son retour dans l'entreprise => consulter les fiches « Métier – handicap EDEC » | Référent de parcours emploi/handicap | Une étude ergonomique peut être réalisée pour définir le besoin par : • le service de santé au travail , via l'équipe pluridisciplinaire |

| | | |
|--|---|---|
| <p>=> réaliser des entretiens avec le manager, le référent S&ST, l'exploitant, le Responsable des Achats, le service de Maintenance ou Technique,</p> | <p>le Service de santé au travail</p> <p>Le Cap emploi qui peut faire le lien avec le SST</p> | <p>ou mobiliser un appui du référent cap emploi pour prescrire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une EPAAST : Etude Préalable à l'Aménagement des Situations de Travail - Un consultant privé • Aide financière à la recherche de solution pour le maintien dans l'emploi de salariés handicapés |
| <p>Mettre en œuvre les aménagements de poste de travail dans le cadre de la compensation du handicap => consulter la fiche 5 « Adapter le poste de travail & demander un financement »</p> <p>=> réaliser des entretiens avec le manager, le référent S&ST, l'exploitant, le Responsable des Achats, le service de Maintenance ou Technique,</p> | <p>Référent de parcours emploi/handicap</p> <p>le Service de santé au travail</p> <p>Le Cap emploi qui peut faire le lien avec le SST</p> | <p>Si besoin mobiliser un appui du référent pour une demande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide AGEFIPH à l'adaptation des situations de travail des personnes en situation de handicap • Une mesure « d'emploi accompagné » |
| <p>Si des aides personnalisées sont nécessaires pour compenser le handicap (exemple : prothèse auditive), Informer le salarié sur les démarches de demande d'aménagements individuelles nécessaires à la réalisation de ses missions</p> | <p>Référent de parcours emploi/handicap</p> | <p>Si besoin mobiliser un appui du référent pour des aides AGEFIPH dédiées à la personne handicapée en compensation du handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aide humaine, • aide au déplacement • aide prothèses auditives |
| <p>Mettre en place un processus interne d'accueil et d'intégration pour sécuriser la prise de fonction</p> <p>=>impliquer le manager</p> | <p>Référent de parcours emploi/handicap</p> | <p>Si besoin mobiliser un appui du référent pour prescrire:</p> <p>Une aide financière AGEFIPH à l'accueil et intégration</p> |
| <p>si après l'aménagement technique/organisationnel du poste de travail le collaborateur ne peut réaliser toutes ses missions de travail de manière autonome, possibilité de faire financer les charges restantes que l'entreprise doit supporter (exemple : manque d'efficacité et de rapidité, perte de rentabilité économique ...)</p> | <p>Référent de parcours emploi/handicap</p> | <p>Si besoin mobiliser un appui du référent pour prescrire :</p> <p>Une RLH - aide financière liée à la Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap</p> |
| <p>3. Valider le projet et permettre la montée en compétences du collaborateur</p> | | |
| <p>Identifier et financer une formation continue pour le collaborateur en situation de handicap</p> | <p>Référent de parcours</p> <p>OPCO Mobilités</p> <p>Conseil Régional</p> | <p>Si besoin mobiliser un appui du référent de parcours pour une demande de :</p> <p>Les financements des formations de droit commun (OPCO Mobilités, Pôle emploi, conseil régional)</p> |
| <p>Engager une formation de conducteur routier avec des outils pédagogiques et véhicule adaptés</p> | <p>Référent de parcours emploi/handicap</p> | <p>La RHF de l'AGEFIPH accompagne les référents de parcours et l'organisme de formation pour adapter les conditions de formation au niveau pédagogique et matériel</p> <p>Pour contacter le centre de ressources formation handicap : https://crfh-handicap.fr/</p> |
| <p>Engager un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage</p> | <p>Conseiller Pôle emploi Cap emploi ou Mission locale</p> | <p>Si besoin mobiliser un appui de Pôle Emploi pour une demande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aides à l'embauche • dispositifs Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) ou Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) • aides à l'alternance AGEFIPH |
| <p>Financer une formation contribuant au maintien en emploi d'une personne en situation de handicap</p> | <p>Prescripteurs</p> <p>Cap Emploi</p> <p>COMETE France</p> | <p>Si besoin mobiliser le référent pour</p> <p>Une aide à la formation des personnes handicapées dans le cadre du maintien en emploi</p> |